



Décision prise par délégation du Conseil Municipal

DECISION n°31/2023

OBJET : Installation de panneaux de signalétique des entrées de ville et des marchés.

G. NAPIAS, Maire de la Commune de LIT ET MIXE ;

Vu les dispositions de l'Article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 71-2020 du 8 décembre 2020, portant délégation d'attribution au Maire dans les seules limites de l'article L.2122-22 susvisé, permettant à M. le Maire de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le décret n° 2019-1344 modifiant certaines dispositions du Code de la commande publique dispensant l'obligation de publicité et de mise en concurrence pour les marchés publics jusqu'à 40 000€ HT;

Vu le compte rendu de la commission communication en date du 20 novembre 2023 validant le choix de la signalétique des panneaux d'entrée de ville et des marchés ;

Considérant la nécessité de réactualiser les panneaux d'entrée de ville ;

Considérant qu'il convient de dynamiser l'activité des marchés grâce à une meilleure communication et une bonne information ;

Considérant la proposition de la société FRESH PEPPER, pour un montant total de 18 105 € HT ;

DECIDE

ARTICLE 1° : De confier la réalisation des panneaux de signalétique des entrées de ville et des marchés à la société FRESH PEPPER sis 80 Bis rue d'Etigny – 64000 PAU pour un montant de 18 105€ HT.

ARTICLE 2° : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au recueil des décisions.

ARTICLE 3 ° : Ampliation du présent arrêté sera adressée, pour exécution chacun en ce qui les concerne, à :

Mme la Directrice Générale des Services

M. le SOUS PREFET de DAX

Mme la Comptable Publique

Fait à LIT ET MIXE, le 19/12/ 2023

Le Maire, Gérard NAPIAS

